

# Barème « Education prioritaire »

## INTRA 2017 Bordeaux

Document site SNEP Bordeaux

- **Bonifications « Education prioritaire » (ancienneté au 31 août 2017) :**
  - REP : 160 pts au bout de 5 ans **sur vœux COM, DPT (tout type d'ETB)**
  - REP+ et « Politique de la ville »: 320 pts au bout de 5 ans **sur vœux COM, DPT (tout type d'ETB)**
- **Bonifications sortie d' « Education prioritaire » (ancienneté au 31 août 2015) :**
  - 1 an : 60pts
  - 2 ans : 120 pts
  - 3 ans : 180 pts
  - 4 ans : 240 pts
  - 5 et 6 ans : 300 pts
  - 7 ans : 350 pts
  - 8 ans et plus : 400 pts **sur vœux COM, DPT (tout type d'ETB)**

Cette bonification s'applique pour la dernière année au mouvement 2017 sauf pour les lycées pour lesquelles elle est prolongée jusqu'au mouvement 2019.

Pour les personnels venant de l'INTER il faut distinguer deux situations :

- les ex APV pour lesquels on reprend le barème INTER avec une attention particulière sur l'ancienneté retenue au **31 août 2015**
- les ex ZEP doivent fournir des pièces justificatives (bulletin de salaire et attestation du chef d'établissement) pour bénéficier de la bonification avec ancienneté au **31 août 2015**

- **Bonification la plus favorable entre celle de sortie et celle d'entrée en EP :**

Les personnels qui sont dans un établissement qui est sorti de l'éducation prioritaire en 2015 pour « rentrer » dans le nouveau classement se verront attribuer la bonification la plus favorable.